

Le 26 août 2022

PAR COURRIEL

[REDACTED]

[REDACTED],

La présente fait suite à votre demande d'accès à l'information précisée le 29 juin 2022. Votre demande est ainsi libellée :

« [REDACTED] accepte de préciser la demande afin de la limiter aux correspondances (lettres/courriels) concernant le projet du REM échangées entre le maire, les autres élus ou le directeur général de la ville de Brossard et les dirigeants de la CDPQ entre le 1^{er} mars 2018 et le 26 mars 2021. »

Votre demande est adressée à CDPQ et CDPQ Infra, filiale en propriété exclusive de la Caisse de dépôt et placement du Québec, pour lesquelles je suis responsable de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels.

Vous trouverez ci-joint copie des documents qui répondent à votre demande d'accès telle que formulée.

En terminant, pour votre information, nous faisons part de la teneur de l'article 135 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* :

« 135. Une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission de réviser cette décision.

Une personne qui a fait une demande en vertu de la présente loi peut demander à la Commission de réviser toute décision du responsable sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur l'application de l'article 9 ou sur les frais exigibles.

Ces demandes doivent être faites dans les trente jours qui suivent la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé par la présente loi au responsable pour répondre à une demande. La Commission peut toutefois, pour un motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter ce délai. »

Veillez agréer, [REDACTED], mes salutations distinguées.

[REDACTED]

Claude Mikhail
Directeur, Droit administratif et
Responsable de l'accès à l'information
et de la protection des renseignements personnels

Pharand, Frédérique

De: [REDACTED] de la part de Dufour, André (PJREM)
Envoyé: 25 avril 2019 16:42
À: eric.harvey@cn.ca; frederick.bouthillette@transports.gouv.qc.ca; direction@brossard.ca
Cc: sal.pizzanelli@tc.gc.ca; Freyre de Andrade Calonge, Jaime; De Nettancourt, Xavier; Gendreau, Paul (PJREM); Lavier, Thomas (PJREM)
Objet: Avis du Promoteur - travaux du Viaduc CN Malo
Pièces jointes: 602024-212444-10040-43D0-1150_01.pdf; 602024-212444-10040-43D0-0101_05.pdf; 602024-212444-10040-43D0-0102_05.pdf; 602024-212444-10040-43D0-1110_05.pdf; 602024-212444-10040-43D0-1120_05.pdf; 602024-212444-10040-43D0-1130_05.pdf; 602024-212444-10040-43D0-1140_05.pdf; Avis-du-Promoteur-CN-Malo.pdf

Importance: Haute

Messieurs,
Nous vous invitons à prendre connaissance des documents ci-joints
Vous en souhaitant bonne réception.

No. de plan	Titre	Date d'émission
602024-212444-10040-43D0-0101-05	Page titre	18-avr-19
602024-212444-10040-43D0-0102-05	Table des Matières	18-avr-19
602024-212444-10040-43D0-1110-05	Plan d'ensemble et élévation générale	18-avr-19
602024-212444-10040-43D0-1120-05	Vue en plan	18-avr-19
602024-212444-10040-43D0-1130-05	Élévation et coupes	18-avr-19
602024-212444-10040-43D0-1140-05	Coupe au droit de la voie ferrée du CN	18-avr-19
602024-212444-10040-43D0-1150-01	Profil de la voie ferrée du CN	18-avr-19

Salutations,

André Dufour, CPA, CA
Directeur général, Projet REM
T : +1 514 673-6786
C : +1 514 835-2984
adufour@rem.info
rem.info



Montréal, le 25 avril 2019

Eric Harvey
 Avocat principal - Affaires réglementaires
 Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada
 935, rue de la Gauchetière Ouest, 15^e étage
 Montréal (Québec) H3B 2M9
Courriel : Eric.Harvey@cn.ca

Frédéric Bouthillette
 Sous-ministre adjoint, Sous-ministériat aux projets stratégiques de transport collectif et ferroviaire
 Ministère des Transports
 500, boulevard René-Lévesque Ouest, 13^e étage
 Montréal (Québec), H2Z 1W7
Courriel : Frederick.Bouthillette@transport.gouv.qc.ca

Pierre Archambault
 Directeur général par intérim
 Ville de Brossard
 2001, boulevard de Rome
 Brossard (Québec), J4W 3K5
Courriel : direction@brossard.ca

Projet : Réseau Express Métropolitain (REM)
Sujet : Avis en vertu de l'article 8(1) de la Loi sur la Sécurité ferroviaire - Construction de l'étagement pour le nouveau REM à Brossard - Chainage REM Incluant Culées: 213+400 – 213+700

Monsieur,

Conformément au paragraphe 8(1) de la *Loi sur la sécurité ferroviaire*, S.R.C., 1985, c. 32 (4^e supplément), la présente donne avis de l'intention de Projet REM s.e.c. (« **Projet REM** ») de construire l'étagement mentionné en rubrique comme il est indiqué sur les plans listés ici-bas dont vous trouverez un exemplaire ci-joint :

No. de plan	Titre	Date d'émission
602024-212444-10040-4300-0101-05	Page titre	18 avril 2019
602024-212444-10040-4300-0102-05	Table des Matières	18 avril 2019
602024-212444-10040-4300-1110-05	Plan d'ensemble et élévation générale	18 avril 2019
602024-212444-10040-4300-1120-05	Vue en plan	18 avril 2019
602024-212444-10040-4300-1130-05	Élévation et coupes	18 avril 2019
602024-212444-10040-4300-1140-05	Coupe au droit de la voie ferrée du CN	18 avril 2019
602024-212444-10040-4300-1150-01	Profil de la voie ferrée du CN	18 avril 2019

Description des travaux projetés

Les travaux consistent à construire un nouveau pont d'étagement (rail léger), de manière à l'insérer entre les deux ponts routiers de l'autoroute A10 qui aujourd'hui enjambent les avenues Malo et Leduc à Brossard, ainsi qu'au-dessus de la voie ferrée CN. Pour pouvoir installer ce nouveau pont entre les ponts existants, une démolition partielle des deux structures routières est nécessaire (montré en hachuré sur les plans 1120 et 1130). Le nouveau pont doit, une fois construit, permettre le passage de deux voies du REM au-dessus des avenues Malo et Leduc ainsi qu'au-dessus de la voie de chemin de fer.

Description des incidences éventuelles des travaux projetés sur la sécurité des biens et des personnes



Les travaux et les méthodes de travaux seront conduits de manières sécuritaires sans jamais affecter la sécurité du ou des biens du public, du CN et Ministère du Transport du Québec. Les travaux seront réalisés de manière à respecter toutes les réglementations en vigueur. Les travaux seront soit réalisés à partir des ponts de l'autoroute A10, dans des emprises fermées au public, soit à partir de la rue Leduc qui sera fermée au public pendant une partie des travaux.

Les travaux vont créer une modification des structures P-17151S et P-17151N du MTQ pour laisser l'espace requis à la structure de REM. La sécurité de ces structures sera assurée par l'obtention de l'autorisation des services techniques du ministère.

Toute personne qui considère que les travaux ferroviaires projetés porteraient atteinte à sa sécurité ou à celle de ses biens peut, dans les soixante (60) jours de la date de cet avis, notifier son opposition motivée aux travaux projetés à:

Paul Gendreau, Directeur de secteur
Projet REM s.e.c
1140 boul. de Maisonneuve Ou.
12^{ème} étage

Montréal (Québec) H3A 1M8
Courriel : pgendreau@rem.info

Avec copie à :

Thomas Lavier, Directeur, affaires juridiques
Projet REM s.e.c
1140 boul. de Maisonneuve Ou.
12^{ème} étage
Montréal (Québec) H3A 1M8
Courriel : tlavier@rem.info

Avec copie additionnelle à :

L'honorable Marc Garneau
Ministre des Transports
Place de Ville
330, rue Sparks
Ottawa (Ontario) KIA ON5

Cependant, et tel que spécifié dans la Loi, le promoteur peut débiter les travaux si tous les destinataires lui notifient leur intention de ne pas s'opposer au projet. Projet REM projette d'exécuter ce travail le plus rapidement possible et demande donc au destinataire de la présente de lui signifier son acceptation au projet en signant et nous retournant le présent avis par courriel à M. Paul Gendreau (pgendreau@rem.info) et M^e Thomas Lavier (tlavier@rem.info). Pour de plus amples renseignements à ce sujet, veuillez vous adresser à l'une de ces personnes aux coordonnées décrites ci-dessus.

Évènements

Date et Durée

Date approximative du début des travaux

26 avril 2019 (à condition
que tous les destinataires
de l'Avis notifient au
promoteur leur intention
de ne pas s'opposer au
projet)

Prévision de la durée des travaux

4 mois

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées



André Dufour, Directeur général, Projet REM s.e.c.

p.j. : Plans

c.c. : M. Salvatore Pizzanelli Directeur - Région du Québec, Transports Canada

M. Jaime Freyre de Andrade Calonge, Directeur de projet, NouvLR

M. Xavier de Nettancourt, Directeur du secteur Rive-Sud et Centre-ville, NouvLR

ACCEPTATION

Sujet de l'avis : Construction de l'étagement pour le nouveau REM à Brossard - Chainage REM Incluant

Culées: 213+400 – 213+700

Date de l'avis : 25 avril 2019

Nous avons pris connaissance de cet avis et nous n'avons pas d'objection au projet.

Signé à : _____

le _____

RESPONSABLE

TEMOIN

Nom en lettre moulées

Nom en lettre moulées

Titre

Titre

Signature

Signature

RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN

STRUCTURE

ANTENNE RIVE SUD - STRUCTURE AÉRIENNE

AU-DESSUS DE LA VOIE FERRÉE DU CN - P.M. 37.55 ROUSES POINT

ÉMIS POUR AVIS

2019 - 04 - 18

CONTRACT NO. 602024

TABLE DES MATIÈRES

NUMÉRO DE DESSIN	RÉV.	TITRE DU DESSIN
602024-212444-10040-43D0-0101	00	PAGE TITRE
602024-212444-10040-43D0-0102	00	TABLE DES MATIÈRES
602024-212444-10040-43D0-1110	00	PLAN D'ENSEMBLE ET ÉLEVATION GÉNÉRALE
602024-212444-10040-43D0-1120	00	VUE DE PLAN
602024-212444-10040-43D0-1130	00	ÉLEVATION ET COUPES
602024-212444-10040-43D0-1140	00	COUPES AU DROIT DE LA VOIE FERRÉE DU CN
602024-212444-10040-43D0-1150	01	PROFIL DE LA VOIE FERRÉE DU CN

DESSINS DE RÉFÉRENCE

NUMÉRO DE DESSIN	RÉV.	TITRE DU DESSIN
602024-000000-10040-43D0-0010	00	NOTES GÉNÉRALES (FRANCAIS) - 1/2
602024-000000-10040-43D0-0011	00	NOTES GÉNÉRALES (FRANCAIS) - 3/0
602024-000000-10040-43D0-0012	00	NOTES GÉNÉRALES STRUCTURE ACIER (FRANCAIS)
602024-000000-10040-43D0-0013	00	NOTES GÉNÉRALES BÉTON (FRANCAIS)

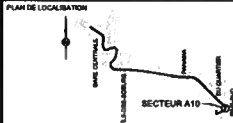
MODIFICATION DES OUVRAGES EXISTANTS

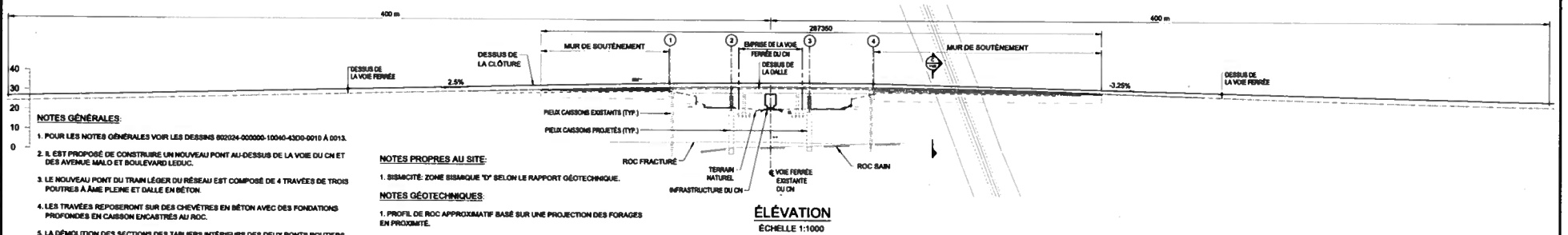
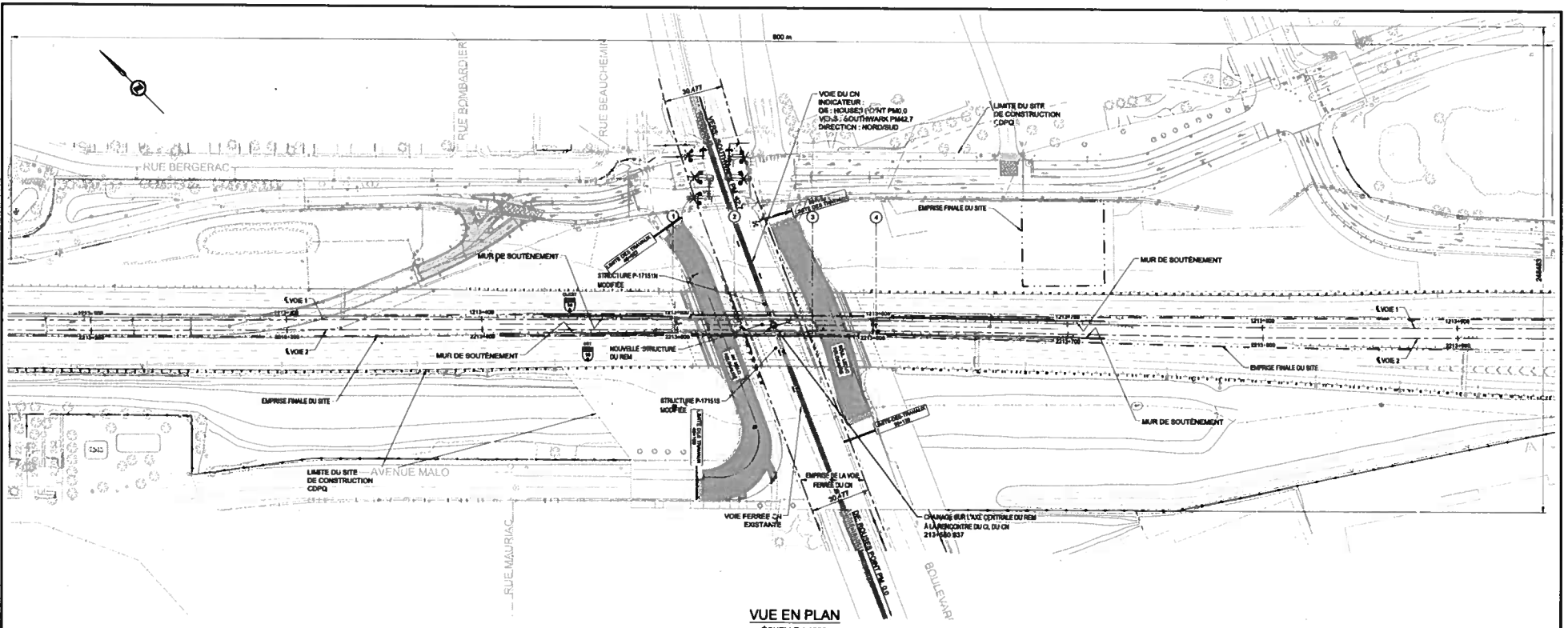
NUMÉRO DE DESSIN	RÉV.	TITRE DU DESSIN
STRUCTURE P-17151M		
602024-212444-40010-43D0-4301	PA	LOCALISATION ET DESCRIPTION GÉNÉRALE
602024-212444-40010-43D0-4302	PA	PLAN D'ENSEMBLE - DÉMOLITION
602024-212444-40010-43D0-4303	PA	PLAN D'ENSEMBLE - RECONSTRUCTION
602024-212444-40010-43D0-4304	PA	CLÈRE 1 - DÉMOLITION
602024-212444-40010-43D0-4305	PA	CLÈRE 1 - RECONSTRUCTION
602024-212444-40010-43D0-4306	PA	CLÈRE 4 - RECONSTRUCTION
602024-212444-40010-43D0-4307	PA	CHARPENTE D'ACIER - MODIFICATION
602024-212444-40010-43D0-4308	PA	CÔTÉ EXTÉRIEUR DE DALLE - CRACKING ET RECONSTRUCTION
602024-212444-40010-43D0-4309	PA	MODIFICATION DU JOINT DE TABLEAU
602024-212444-40010-43D0-4310	PA	MODIFICATION DU SYSTÈME DE DRAINAGE
STRUCTURE P-17151B		
602024-212444-40010-43D0-4101	PA	LOCALISATION ET DESCRIPTION GÉNÉRALE
602024-212444-40010-43D0-4102	PA	PLAN D'ENSEMBLE - DÉMOLITION
602024-212444-40010-43D0-4103	PA	PLAN D'ENSEMBLE - RECONSTRUCTION
602024-212444-40010-43D0-4104	PA	CLÈRE 1 - DÉMOLITION
602024-212444-40010-43D0-4105	PA	CLÈRE 1 - RECONSTRUCTION
602024-212444-40010-43D0-4106	PA	CLÈRE 4 - RECONSTRUCTION
602024-212444-40010-43D0-4107	PA	CHARPENTE D'ACIER - MODIFICATION
602024-212444-40010-43D0-4108	PA	CÔTÉ EXTÉRIEUR DE DALLE - DÉMOLITION ET RECONSTRUCTION
602024-212444-40010-43D0-4109	PA	MODIFICATION DU JOINT DE TABLEAU
602024-212444-40010-43D0-4110	PA	MODIFICATION DU SYSTÈME DE DRAINAGE
602024-212444-40010-43D0-4111	PA	MUR DE SOUTÈNEMENT M1

ÉMIS POUR AVIS
Ce dessin et toutes les informations techniques qu'il contient doivent être soigneusement vérifiés par le destinataire, toute utilisation ou reproduction de ce dessin est interdite sans la permission écrite du Réseau LR.

PROJET: RRM
DATE D'IMPRESSION: 2019-08-16 10:57 AM (GMT-04:00)
EMPLACEMENT: C:\Users\perrault\Documents\2019-08-16 10:57 AM (GMT-04:00)\RRM

CONÇU K. NAJARI Inc.	HISTORIQUE DE RÉVISION				SOCIAUX	PLAN DE LOCALISATION	MANDATAIRE	CLIENT Réseau express métropolitain	ÉCHELLES	RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN ANTENNE RIVE-SUD STRUCTURE AÉRIENNE AU-DESSUS DE LA VOIE FERRÉE DU CN - P.M. 37.55 ROUSES POINT TABLE DES MATIÈRES	NUMÉRO DE DESSIN 602024-212444-10040-43D0-0102	05
	DESSINÉ P. PERRAULT Inc.	REV	DATE	DESCRIPTION								
VÉRIFIÉ V. HOUDARD Inc.	01	2019-08-16	DESS POUR PERMAS	V.JL								
APPROUVÉ R. WOODHEAD Inc.	02	2019-08-01	DESS POUR PERMAS	V.JL								
	03	2019-08-17	DESS POUR PERMAS	V.JL								
	04	2019-08-20	DESS POUR PERMAS	V.JL								
	05	2019-08-16	DESS POUR AVE	M.L.								



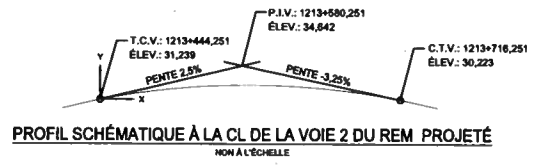


- NOTES GÉNÉRALES:**
1. POUR LES NOTES GÉNÉRALES VOIR LES DESSINS 002024-000000-10040-43D0-0010 à 0013.
 2. IL EST PROPOSÉ DE CONSTRUIRE UN NOUVEAU PONT AU-DESSUS DE LA VOIE DU CN ET DES AVENUE MALO ET BOULEVARD LEDUC.
 3. LE NOUVEAU PONT DU TRAM LÉGER DU RÉSEAU EST COMPOSÉ DE 4 TRAVÉES DE TROIS POUTRES À ÂME PLEINE ET DALLE EN BÉTON.
 4. LES TRAVÉES REPOSERONT SUR DES CHEVÈTRES EN BÉTON AVEC DES FONDATIONS PROFONDES EN CAISSON ENCASTRÉS AU ROC.
 5. LA DÉMOLITION DES SECTIONS DES TABLIERS INTÉRIEURS DES DEUX PONTS ROUTIERS SERA EXÉCUTÉE AVEC PRUDENCE, AVEC DES MESURES DE PROTECTION ET CONTRÔLE DE LA CIRCULATION FERRAIRE (EN DESSOUS) ET ROUTIÈRE (ADJACENTE). LES MESURES DE PROTECTION DE LA STRUCTURE DE LA VOIE SERONT ÉTABLIES CONJUGUÉMENT AVEC LE CN. L'ACCEPTATION PAR LE MTQ EST EN VOIE DE NÉGOCIATION ET SERA FOURNIE SOUS PEU.
 6. LES MESURES DE PROTECTION DES VOIES DE CN CONTRE LA CHÛTE DE NEIGE À PARTIR DES STRUCTURES ROUTIÈRES ET LA STRUCTURE DU REM SERONT ÉTABLIES AVEC LES CLÔTURES MODIFIÉES.
 7. LE DRAINAGE DES TABLIERS DES STRUCTURES ROUTIÈRES ET DU REM SERA ÉTABLI AVEC DES CONDUITS COLLECTEURS, DIRIGEANT LE RUSSELLEMENT DE FAÇON À NE PAS NUIRE AU DRAINAGE DE L'EMPRISE DU CN.

- NOTES PROPRES AU SITE:**
1. SISMAQITE: ZONE SISMAQITE '0' SELON LE RAPPORT GÉOTECHNIQUE.
- NOTES GÉOTECHNIQUES:**
1. PROFIL DE ROC APPROXIMATIF BASÉ SUR UNE PROJECTION DES FORAGES EN PROXIMITÉ.
 2. LE NIVEAU DU ROC SAIN EST APPROX. 3.0 m
 3. VOIR LE RAPPORT GÉOTECHNIQUE 002024-212444-00020-40ER-0001-PC DATÉ DU 27 SEPTEMBRE 2018
- RÉFÉRENCES:**
1. PLANS DE LA STRUCTURE DU REM: LOTS DE DESSINS 43212444-A12 ET 43212444-A13
 2. PLANS DES STRUCTURES ROUTIÈRES: LOTS DE DESSINS 43212444-A33 ET 43212444-A43
 3. ALIGNEMENT ET PROFIL DES VOIES DU TRAM LÉGER SELON LES DESSINS 002024-212400-10000-4RD1-2013 à 2018
 4. PLAN DIRECTEUR DU CN, REV. 01 EN DATE DU 4 AVRIL 2018

ÉLÉVATION
ÉCHELLE 1:1000

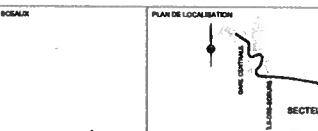
LÉGENDE:
LIMITE DES TRAVAUX DE CHANUSÉE



PROFIL SCHEMATIQUE À LA CL DE LA VOIE 2 DU REM PROJETÉ
NON À L'ÉCHELLE

ÉMIS POUR AVIS
Ce dessin est destiné aux consultations publiques. Toute modification doit être faite conformément aux protocoles, sous réserve de la reproduction ou de la réimpression sans le consentement écrit de l'auteur.

CONÇU	N. MAJANI, ing.	HISTORIQUE DE RÉVISION			
DESSINÉ	P. PERREAU, ing.	REV.	DATE	DESCRIPTION	PAR
VERIFIÉ	V. HOUDARD, ing.	00	2019-08-19	DESSIN POUR PERMIS	V.J.H.
APPROUVÉ	R. WOODHEAD, ing.	01	2019-08-26	DESSIN POUR PERMIS	V.J.H.
		02	2019-09-01	DESSIN POUR PERMIS	V.J.H.
		03	2019-09-12	DESSIN POUR PERMIS	V.J.H.
		04	2019-09-26	DESSIN POUR PERMIS	V.J.H.
		05	2019-09-19	DESSIN POUR AVIS	M.H.



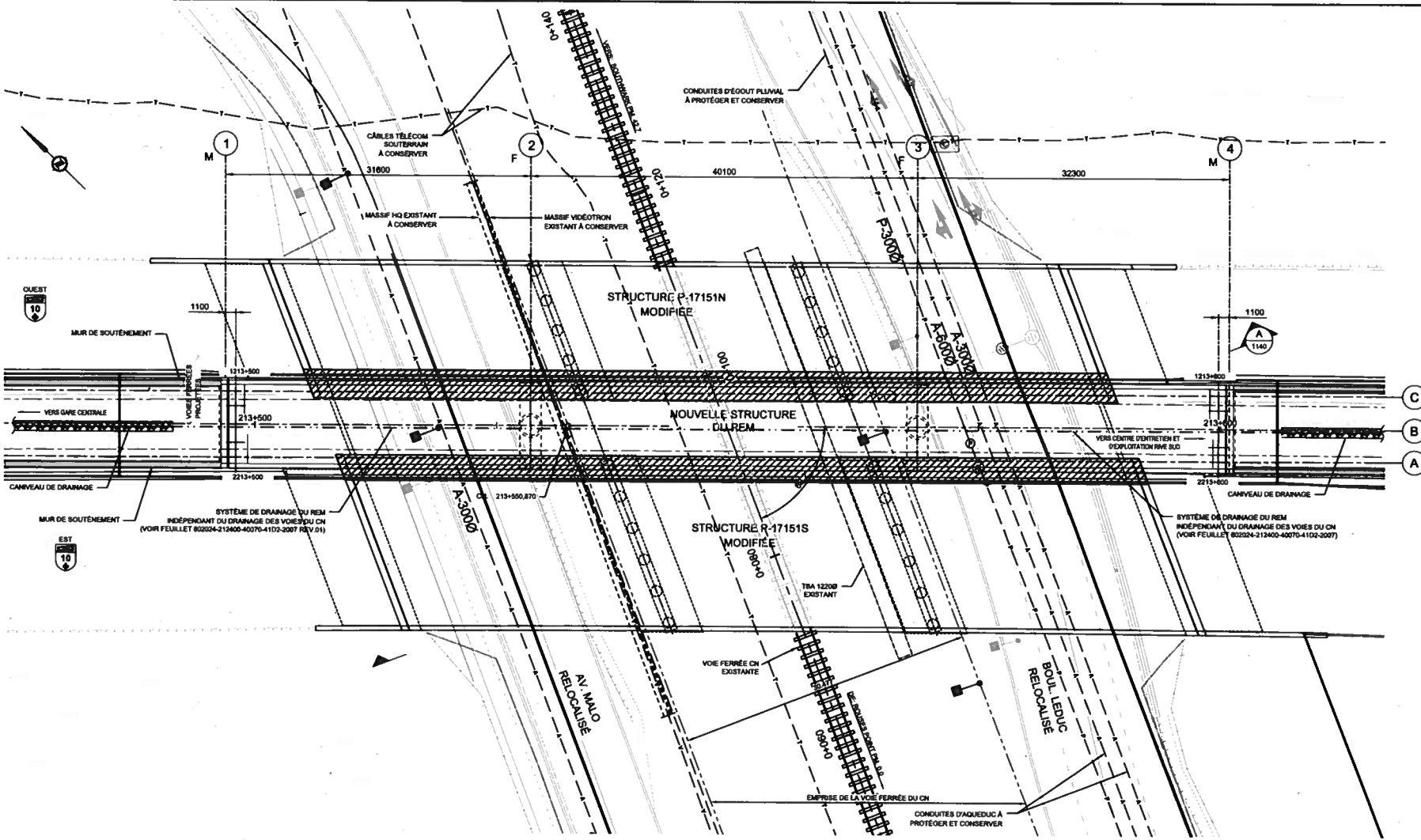
MANDATAIRE
NouvLR

CLIENT
Réseau express métropolitain

ÉCHELLES
R

RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN
ANTENNE RIVE-SUD
STRUCTURE AÉRIENNE AU-DESSUS DE LA VOIE FERRÉE DU CN - P.M. 37.55 ROUSES POINT
PLAN D'ENSEMBLE ET ÉLÉVATION GÉNÉRALE

NUMÉRO DE DESSIN 602024-212444-10040-43D0-1110 05



VUE EN PLAN
ÉCHELLE 1:200

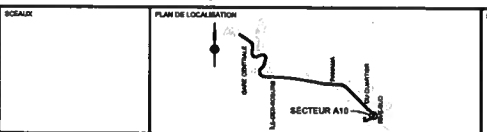
LÉGENDE

- A — AQUÉDUC - CONDUITS EXISTANTS
- P — ÉGOUT PLUVIAL - CONDUITS EXISTANTS
- T — TÉLÉCOM - CONDUITS SOUTERRAINS EXISTANTS
- D — DISTRIBUTION ÉLECTRIQUE - CONDUCTEURS MOYENNE TENSION SOUTERRAINS EXISTANTS
- V — VIDÉOTRON - CONDUITS SOUTERRAINS EXISTANTS
- F — APPUI FIXE
- M — APPUI MOBILE
- — — — — DRAINAGE DU REM - À VENIR
- TBA — TUYAU EN BÉTON ARMÉ EXISTANT
- ▨ — STRUCTURES EXISTANTES À DÉMOLIR

ÉMIS POUR AVIS
Ce dessin et toutes les informations techniques contenues doivent être traités confidentiels par le destinataire, toute utilisation ou reproduction de ce dessin est interdite sans le consentement écrit de NouvLR.

PROJET: RER
 DATE D'ÉMISSION: 2018-05-18 10:11 AM
 DATE DE RÉVISION: 2018-05-18 10:11 AM
 DÉSIGNATION: RER - ANTENNE RIVE-SUD - SÉCTEUR A10

CONÇU	HISTORIQUE DE RÉVISION				SOCIAL
	REV	DATE	DESCRIPTION	PAR	
P. PERREAU, techn.	S0	2018-05-18	BASE POUR PERMS	V.JL	PLAN DE LOCALISATION
	S1	2018-05-29	BASE POUR PERMS	V.JL	
	S2	2018-05-31	BASE POUR PERMS	V.JL	
	S3	2018-05-12	BASE POUR PERMS	V.JL	
	S4	2018-05-28	BASE POUR PERMS	V.JL	
APPROUVÉ	R. WOODHEAD, ing.	S5	2018-06-18	BASE POUR AHS	REL



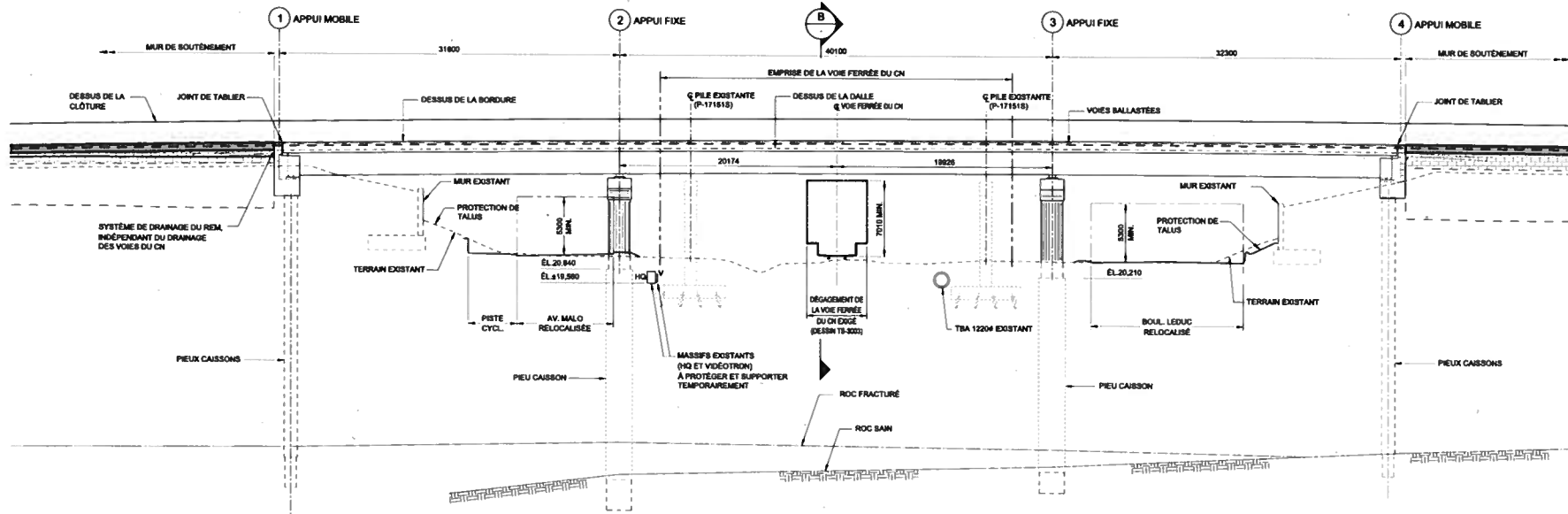
MANDATAIRE

CLIENT

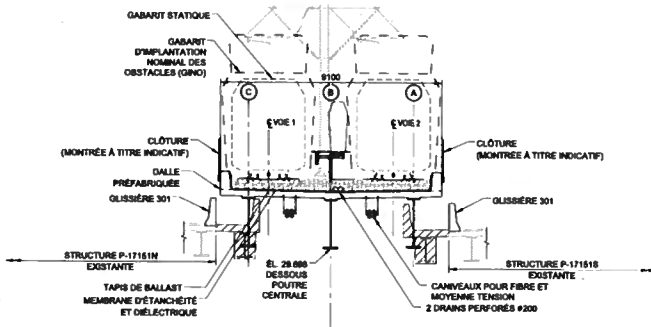
ÉCHELLES

RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN
ANTENNE RIVE-SUD
 STRUCTURE AÉRIENNE AU-DESSUS DE
 LA VOIE FERRÉE DU CN - P.M. 37.55 ROUSES POINT
 VUE EN PLAN

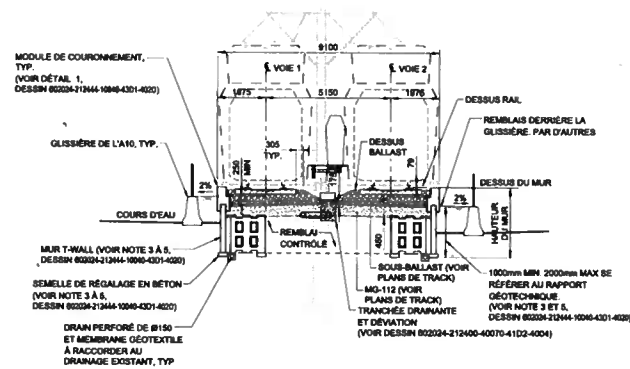
NUMÉRO DE DESSIN: 602024-212444-10040-43D0-1120



ÉLEVATION
ÉCHELLE 1:200



B COUPE
ÉCHELLE 1:100



C COUPE
ÉCHELLE 1:100

LÉGENDE
STRUCTURES EXISTANTES À DÉMOLIR

ÉMIS POUR AVIS
Ce dessin et toutes les informations techniques contenues doivent être tenues confidentielles par le bénéficiaire. Toute utilisation ou reproduction de ce dessin est interdite sans le consentement écrit de NouvLR.

CONÇU	N. NALAN, Ing.	HISTORIQUE DE RÉVISION		SÉRIAL	
DESSINÉ	P. PERREAU, Ing.	REV	DATE	DESCRIPTION	PAR
VÉRIFIÉ	V. HOUDARD, Ing.	04	2019-08-14	BASE POUR PERMS	V.J.R.
APPROUVÉ	R. WOODHEAD, Ing.	01	2019-08-26	BASE POUR PERMS	V.J.R.
		02	2019-08-31	BASE POUR PERMS	V.J.R.
		03	2019-09-17	BASE POUR PERMS	V.J.R.
		04	2019-09-26	BASE POUR PERMS	V.J.R.
		05	2019-09-18	BASE POUR AVE	M.R.



MANDATAIRE
NouvLR

CLIENT
Réseau express métropolitain
R
ÉCHELLE

RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN
ANTENNE RIVE-SUD
STRUCTURE AÉRIENNE AU-DESSUS DE LA VOIE FERRÉE DU CN - P.M. 37.55 ROUSES POINT
ÉLEVATION ET COUPES
NUMÉRO DE DESSIN 602024-212444-10040-4300-1130 05



Le 27 mars 2019

Monsieur Claude Chevalier,
Directeur général adjoint – opérations
Ville de Brossard
2001, boulevard de Rome
Brossard (Québec) J4W 3K5

Monsieur Fady Dagher,
Directeur
Service de police de l'Agglomération de Longueuil

Monsieur Jean Melancon,
Directeur
Service de sécurité incendie de l'Agglomération
de Longueuil

Objet : Points de vigilance

Références : Votre lettre datée du 28 février 2019

Messieurs les Directeurs,

Nous avons bien reçu la correspondance que vous avez fait parvenir le 28 février dernier à Monsieur Macky Tall, Président et chef de la direction de CDPQ Infra, afin de soumettre à notre attention des points de vigilance en lien avec la sécurité des infrastructures du REM. Permettez-moi, par la présente, de vous fournir des précisions à ce sujet.

Dans un premier temps, soyez assurés que la sécurité des infrastructures du REM constitue une priorité pour nos équipes et que toutes les mesures sont prises pour que les futurs usagers du REM puissent accéder de manière sécuritaire aux stations, y circuler et maximiser leur sentiment de sécurité. Une équipe mobile d'opération circulera sur l'ensemble du réseau afin d'assurer une vigie et signaler toute situation non conforme. Cette équipe mobile sera en contact constant avec notre centre de contrôle qui gèrera l'ensemble des opérations du système, en plus de répondre aux besoins des voyageurs en termes d'information et de sécurité.

Nous croyons important de souligner que plusieurs mesures sont aussi prévues pour assurer la sécurité des usagers. Tous les accès aux stations ou à l'emprise ferroviaire seront contrôlés et des barrières anti-intrusions seront installées aux abords de l'emprise. Un système de surveillance par caméra sera déployé dans les stations, les rames de métro, les stationnements, les terminus d'autobus ainsi que les voies et les tunnels pour assurer en tout temps une vigie de sécurité sur l'ensemble du réseau. Ce système de surveillance permet notamment la détection automatique des colis abandonnés et des mouvements anormaux.



En plus de cette vigie en temps réel et en continu, un plan d'intervention en situation d'urgence sera développé en collaboration avec les services d'urgence de l'Agglomération de Longueuil. Ce plan couvrira tous les genres de risques, tels que colis suspects, urgence médicale, agression d'un passager, manifestants, émeutiers etc.

Configuration de la station Du Quartier

En ce qui a trait plus spécifiquement à la station Du Quartier, un accès est déjà prévu dans la portion ouest à partir du futur viaduc du Quartier présentement en construction. Cet accès offrira un lien privilégié, direct, éclairé et sécuritaire à une voie publique, tant pour la population en général que pour les services d'urgence. Nous sommes également en contact avec Oxford Propriétés afin d'assurer une intégration conviviale et sécuritaire des aménagements autour de la passerelle sud de la station Du Quartier, notamment dans un objectif de sécurité et d'accessibilité.

Accès au stationnement de la station terminale Rive-Sud

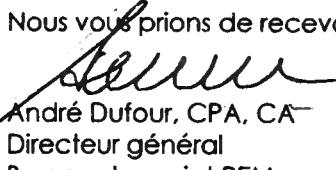
Dans la foulée de nos discussions sur l'accès à la station terminale Rive-Sud, il a été décidé d'ajouter un second accès à cette station, notamment pour les services d'urgence. Vous trouverez en annexe le plan d'aménagement de cet accès additionnel à la station terminale Rive-Sud.

Alimentation en eau du site de la station terminale Rive-Sud

Selon notre analyse des règlements municipaux et des normes en vigueur (en particulier la directive 001 du MELCC), l'alimentation en eau bouclée n'est pas obligatoire. Toutefois, il nous fera plaisir de vous rencontrer très prochainement pour discuter des enjeux et des solutions possibles reliés à cette demande.

En terminant, je peux vous assurer de la volonté du bureau de projet du REM de collaborer sur une base régulière avec les services d'urgence de l'Agglomération de Longueuil afin que le REM s'intègre de manière sécuritaire sur le territoire de l'agglomération. Nous sommes déterminés à ce que la conception et la réalisation du REM répondent aux plus hautes normes et standards en vigueur en matière de sécurité et c'est grâce à la qualité de notre collaboration que nous y parviendrons.

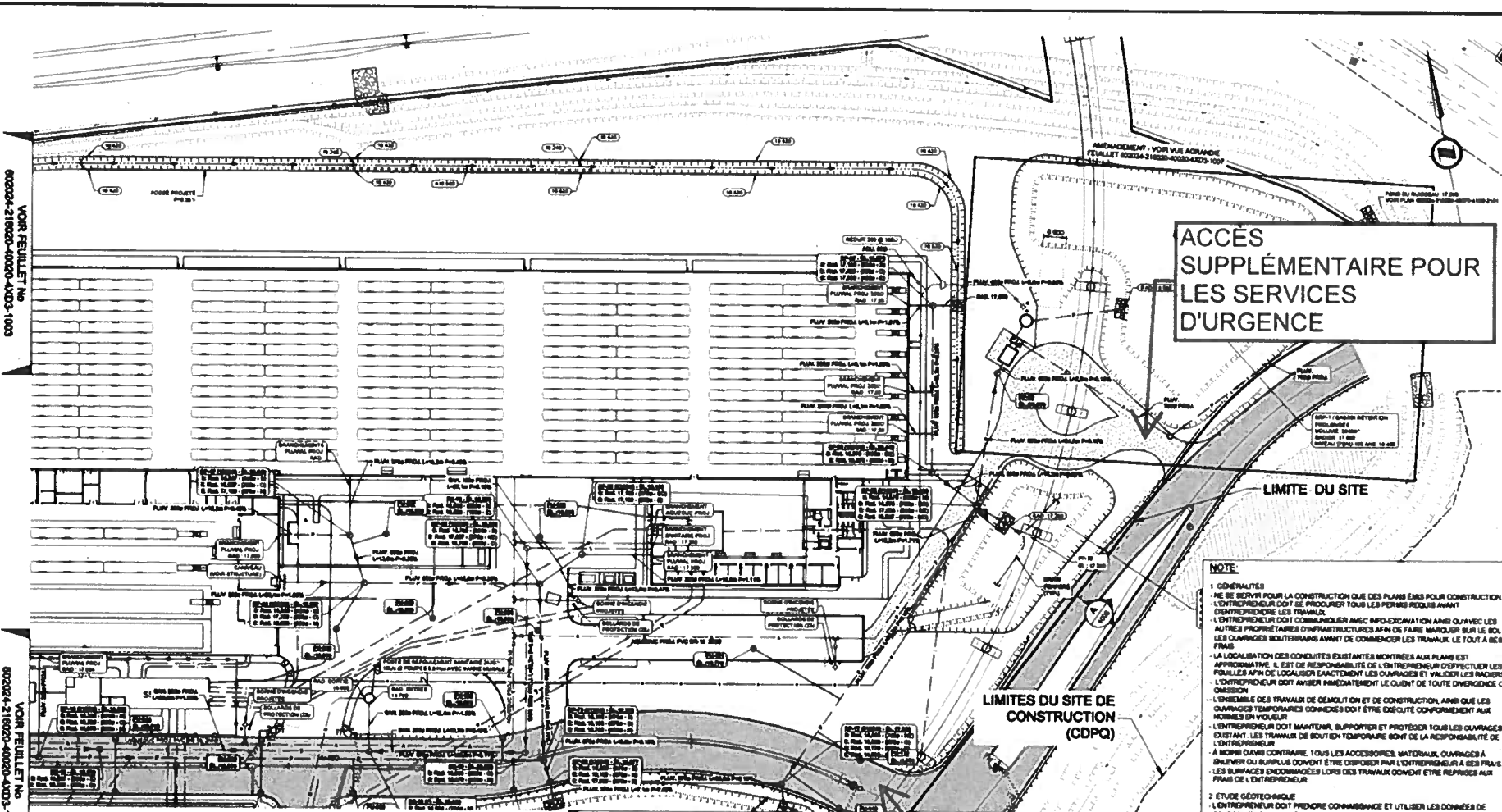
Nous vous prions de recevoir, Messieurs, nos sincères salutations.


André Dufour, CPA, CA
Directeur général
Bureau de projet REM

cc. : Monsieur Macky Tall, Chef des marchés liquides et Président et chef de la Direction de CDPQ Infr



Annexe
Plan du second accès au stationnement de la station terminale Rive-Sud
(voir ci-joint)



VOIR FEUILLET No
602024-216020-40020-4XD3-1003

VOIR FEUILLET No
602024-216020-40020-4XD3-1002

ACCÈS SUPPLÉMENTAIRE POUR LES SERVICES D'URGENCE

NOTE

- 1. GÉNÉRALITÉS
 - NE SE SERVIR POUR LA CONSTRUCTION QUE DES PLANS ENES POUR CONSTRUCTION. L'ENTREPRENEUR DOIT SE PROCURER TOUS LES PERMIS REQUIS AVANT L'ENTREPRISE DES TRAVAUX.
 - L'ENTREPRENEUR DOIT COMMUNIQUER AVEC INFORMATION AINSI QU'AVEC LES AUTRES PROPRIÉTAIRES D'INFRASTRUCTURES AFIN DE FAIRE MARQUER SUR LE SOL LES OUVRAGES SOUTERRAINS AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX. LE TOUT À BEB FINIS.
 - LA LOCALISATION DES CONDUITES EXISTANTES MONTREES AUX PLANS EST APPROXIMATIVE. IL EST DE RESPONSABILITÉ DE L'ENTREPRENEUR D'INSPECTER LES FOUILLES AFIN DE LOCALISER EXACTEMENT LES OUVRAGES ET VALIDER LES PROFONDEURS.
 - L'ENTREPRENEUR DOIT AVISER IMMÉDIATEMENT LE CLIENT DE TOUTE DIVERGENCE OU OMISSION.
 - L'ENSEMBLE DES TRAVAUX DE DÉMOLITION ET DE CONSTRUCTION, AINSI QUE LES OUVRAGES TEMPORAIRES CONNEXES DOIT ÊTRE EXÉCUTÉ CONFORMÉMENT AUX NORMES EN VIGUEUR.
 - L'ENTREPRENEUR DOIT MAINTENIR, SOUTENIR ET PROTÉGER TOUS LES OUVRAGES EXISTANTS.
 - LES TRAVAUX DE SOUTÈNEMENT SONT DE LA RESPONSABILITÉ DE L'ENTREPRENEUR.
 - À MOINS D'AVANCE CONTRAIRE, TOUS LES ACCESSOIRES, MATÉRIELS, OUVRAGES À SÉVÉRER OU SURPLUS DOIVENT ÊTRE DISPONIBLES PAR L'ENTREPRENEUR À SES PROPRES RISQUES ENCHASSÉS LORS DES TRAVAUX DOIVENT ÊTRE REPRIS AUX FRAIS DE L'ENTREPRENEUR.
- 2. ÉTUDE GÉOTECHNIQUE
 - L'ENTREPRENEUR DOIT PRÉNDRE CONNAILLANCE ET UTILISER LES DONNÉES DE TOUTES LES ÉTUDES GÉOTECHNIQUES PUBLIÉES POUR LES PRÉSENTS TRAVAUX.
- 3. POSITIONNEMENT
 - LE CÔTÉ PLAT DU CADRE, DU PUISARD DOIT ÊTRE INSTALLÉ À 100mm DE LA FACE DU SOL DE LA BORDURE POUR UNE CIRCULE CIRCULAIRE ET 50mm POUR LES RECTANGULAIRES, SI REQUIS.
- 4. BIEN-ÊTRE
 - BIEN-ÊTRE DES VOIES DE CIRCULATION COMPORTANT UN CHANGEMENT, VOIR LA PAGE 3000.
- 5. RETENTION
 - DES MÉTHODES DE CONSTRUCTION ET LA VALIDATION DE LA NÉCESSITÉ DE RETENTION SUR LES BASSINS DE RETENTION SONT EN ATTENTE DES RÉSULTATS D'UNE ÉTUDE HYDROGÉOLOGIQUE EN COURS AUCUN BASSIN DE RETENTION NE DOIT ÊTRE CONSTRUIT AVANT L'APPROBATION DE L'INGÉNIEUR CONCEPTEUR.

LIMITES DU SITE DE CONSTRUCTION (CDPQ)

VOIR FEUILLET No
602024-216020-40020-4XD3-1006

**ACCÈS PRINCIPAL:
2 VOIES EN ENTRÉES ET 2 VOIES EN SORTIES**

CONÇU	S. THIBILAY, ING.	HISTORIQUE DE RÉVISION				RELEVÉ	PLAN DE LOCALISATION	MONTRE TITRE	ÉLÉVÉ	ÉCHELLE	RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN
		REV.	DATE	DESCRIPTION	PAR						
DESSINÉ	S. LEROUX, TECH.	PE	2014-10-12	CONCEPTION PRÉLIMINAIRE ET PREMIÈRE RÉVISION 01	MAST					ANTENNE RVE-SUD STATION RVE-SUD ÉGOUTS ET AQUÉDUC FEUILLET 4 DE 6	
VÉRIFIÉ	M. MARTEL, ING.	PE	2016-10-26	CONCEPTION DÉFINITIVE	MAST						
APPROUVÉ	B. WOODHEAD, ING.	PE	2019-12-11	TRAVAIL D'APPROBATION DES PERMIS	MAST						
		PE	2019-12-11	TRAVAIL D'APPROBATION DES PERMIS	MAST						
		PE	2019-12-11	TRAVAIL D'APPROBATION DES PERMIS	MAST						

Pharand, Frédérique

De: [REDACTED] de la part de Dufour, André (PJREM)
Envoyé: 13 décembre 2019 16:26
À: pierre.archambault@brossard.ca
Cc: Ducharme, Christian (PJREM);Chitilian, Harout
Objet: 01-REM-VBRO-LET-00002
Pièces jointes: 01-REM-VBRO-LET-00002.pdf

Importance: Haute

Monsieur Archambault,
Nous vous invitons à prendre connaissance de la lettre ci-jointe mentionnée en rubrique.
Vous en souhaitant bonne réception.
Salutations,

André Dufour, CPA, CA
Directeur général, Projet REM
T : +1 514 673-6786
C : +1 514 835-2984
adufour@rem.info
rem.info





Le 13 décembre 2019

Monsieur Pierre Archambault
Directeur général
Ville de Brossard
2001, boulevard Rome
Brossard, (Québec)
J4W 3K5

Objet : Station Panama — Ajout d'infrastructures municipales (bouclage du réseau d'aqueduc)

Références : Notre référence MR-REM-NLR-00063
Notre lettre du 5 juin 2019 (lettre de CDPQ infra)
Votre lettre du 24 mai 2019

Monsieur Archambault,

Je vous écris à titre de Directeur général de Projet REM s.e.c., la société responsable de la réalisation et de l'exploitation du Projet du Réseau express métropolitain (le « **REM** »).

Dans le cadre de votre demande concernant l'objet cité en objet, nous souhaitons vous informer que nous avons obtenu de la part de notre Fournisseur le coût lié à ce changement.

REM estime à trois millions cent mille (3 100 000 CAD) la mise en œuvre du changement demandé par la Ville de Brossard (la « **Ville** ») et ce montant peut être sujet à un ajustement selon les modalités contractuelles du Contrat entre REM et son Fournisseur. En ce qui concerne la réalisation de ces travaux de bouclage, ceux-ci ne pourront être réalisés qu'après la mise en service du terminus Panama.

Veillez noter que cette estimation est basée sur l'évaluation préliminaire du changement présentée par notre Fournisseur. REM tient à préciser que l'entente avec son Fournisseur prévoit, à titre d'étape suivante, la réalisation d'une « évaluation de la modification » comportant une offre ferme. Dans l'éventualité où le changement serait annulé après avoir donné l'autorisation de procéder avec « l'évaluation de la modification », le Fournisseur peut réclamer une somme correspondante aux frais raisonnables que celui-ci a engagés pour examiner et rédiger ladite « évaluation de la modification ». Dans l'éventualité où l'autorisation de procéder est confirmée, suite à la réception de « l'évaluation de la modification », les frais de celle-ci sont inclus au montant de l'offre ferme.

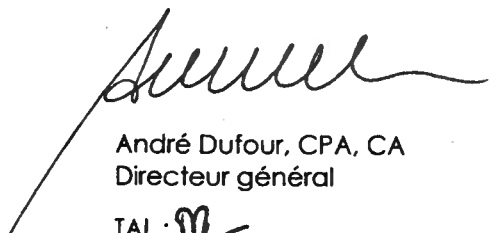


REM souhaite donc obtenir la confirmation de la Ville qu'elle est en accord avec les termes précédents, avant de considérer d'autoriser la mise en œuvre du changement à son Fournisseur. Cet aval doit comporter l'acceptation par la Ville de la prise en charge des coûts reliés à l'autorisation de procéder au changement.

Par ailleurs, veuillez prendre note que nous sommes en attente de l'émission des permis pour effectuer les raccordements des conduites d'aqueduc et sanitaire (les « **Permis** »). Les travaux de raccordements doivent être complétés avant le 15 janvier 2020 afin d'éviter des retards aux travaux en cours relatifs au terminus transitoire, à la station REM et au nouveau terminus Panama.

Nous comprenons que les Permis sont retenus en raison du dossier du bouclage d'aqueduc. Or, les Permis visent des travaux qui doivent avoir lieu indépendamment de la décision de la Ville à l'égard des travaux de bouclage d'aqueduc. Nous enjoignons donc la Ville à émettre ces Permis immédiatement. Nous vous rappelons que, en vertu de l'Entente visée à l'article 14 de la loi concernant le réseau électrique métropolitain datée du 10 avril entre la Ville et Projet REM s.e.c. (à titre de cessionnaire de CDPQ Infra inc.) (l'« **Entente article 14** »), la Ville a l'obligation d'émettre de tels permis dans le cadre de la réalisation du REM. Nous soulignons également que la Ville et REM ont complété la revue de conception des travaux relatifs aux raccordements visés par les Permis, conformément à l'article 8 de l'Entente article 14.

Nous vous remercions pour votre collaboration et vous prions de recevoir, Monsieur, nos sincères salutations.



André Dufour, CPA, CA
Directeur général

TAL : 
JR : 

Pham, Kimberly

De: [REDACTED] de la part de Dufour, André (PJREM)
Envoyé: 31 mai 2019 15:18
À: pierre.archambault@brossard.ca
Cc: Cousineau, Virginie (PJREM); Chitilian, Harout
Objet: Lettre-toponymie-ville-Brossard
Pièces jointes: Lettre-toponymie-ville-Brossard.pdf

Importance: Haute

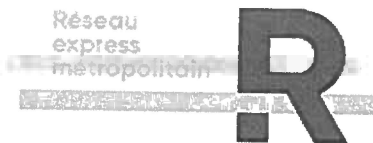
Monsieur Archambault,

Nous vous invitons à prendre connaissance de la correspondance ci-jointe mentionnée en rubrique.

Vous en souhaitant bonne réception.

Salutations,

André Dufour, CPA, CA
Directeur général, Projet REM
T : +1 514 673-6786
C : +1 514 835-2984
adufour@rem.info
rem.info



Avis de confidentialité : Ce courriel et les pièces qui y sont jointes contiennent de l'information confidentielle et peuvent être protégés par le secret professionnel ou constituer de l'information privilégiée. Ils sont destinés à l'usage exclusif de la (des) personne(s) à qui ils sont adressés. Si vous n'êtes pas le destinataire visé ou la personne chargée de transmettre ce document à son destinataire, vous êtes avisé par la présente que toute divulgation, reproduction, copie, distribution ou autre utilisation de cette information est strictement interdite. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, veuillez en aviser immédiatement l'expéditeur par téléphone ainsi que détruire et effacer l'information que vous avez reçue de tout disque dur ou autre média sur lequel elle peut être enregistrée et ne pas en conserver de copie. Merci de votre collaboration.

Notice of Confidentiality: This electronic mail message, including any attachments, is confidential and may be privileged and protected by professional secrecy. They are intended for the exclusive use of the addressee. If you are not the intended addressee or the person responsible for delivering this document to the intended addressee, you are hereby advised that any disclosure, reproduction, copy, distribution or other use of this information is strictly forbidden. If you have received this document by mistake, please immediately inform the sender by telephone, destroy and delete the information received from any hard disk or any media on which it may have been registered and do not keep any copy. Thank you for your cooperation.



Par courriel seulement

Le 31 mai 2019

**Madame Pierre Archambault
Directeur général
Ville de Brossard
2001, boulevard de Rome
Brossard (Québec) J4W 3K5**

Pierre.Archambault@brossard.ca

Monsieur le Directeur général,

Le projet du Réseau express métropolitain (REM) est un nouveau réseau de métro léger automatisé de 67 km, comptant 26 stations réparties sur le territoire du Grand Montréal. Votre municipalité sera directement desservie par ce nouveau service de transport collectif à haute fréquence, et ce, 20 heures par jour, 7 jours sur 7, grâce à l'implantation de trois stations sur votre territoire. Permettez-nous, par la présente, de soumettre à votre attention les considérations techniques qui nous ont menés à une proposition de toponymes des stations qui se trouvent sur votre territoire, pour votre considération.

Le REM est un vaste projet de transport collectif qui couvre 18 villes et arrondissements de la grande région métropolitaine. Il emprunte à 85% des emprises ferroviaires ou routières existantes et vise dans certains segments à convertir des services de transport collectif saturés en un mode de métro léger électrique et 100% automatisé.

Seize des 26 stations du REM seront localisées ou directement connectées sur des gares, stations ou terminus en service depuis des dizaines d'années, à savoir l'ensemble des gares de la ligne de trains d'exo de Deux-Montagnes, les terminus d'autobus de la Rive-Sud et de l'Ouest-de-l'Île de Montréal et les stations de métro des lignes orange, verte et bleue du métro de Montréal. Pour ces 16 stations, l'approche envisagée est de conserver les noms des dessertes actuelles pour les futures stations du REM, car il s'agit de référents déjà bien ancrés dans le quotidien des usagers.



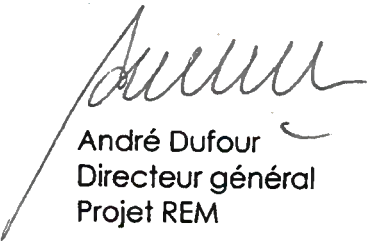
Pour les autres stations, l'approche envisagée est de les nommer selon leur géolocalisation, par exemple le croisement de rues où se situe la station ou un site remarquable avoisinant celle-ci. Il s'agit d'une approche communément utilisée par les opérateurs de transport, que nous avons d'ailleurs consultés, qui permet aux usagers de se repérer aisément.

En ce qui concerne spécifiquement votre territoire, les noms proposés pour les toponymes des trois stations sont les suivants :

- « **Panama** » : du fait de sa localisation sur le terminus d'autobus actuel portant le même nom;
- « **Du Quartier** » : du fait de sa proximité avec le boulevard Du Quartier;
- « **Rive-Sud** » : du fait de sa situation en fin de ligne de l'antenne Rive-Sud.

Nous vous saurions gré de nous confirmer que cette proposition de toponymes convient à votre communauté. Idéalement un retour de votre part serait souhaité avant le congé de la Saint-Jean-Baptiste, et ce, afin que nous puissions confirmer les noms des stations de l'ensemble du réseau. D'ici là, notre Directrice aux affaires publiques, madame Virginie Cousineau, restera disponible pour en discuter.

Dans l'attente de votre retour, je vous prie de recevoir, Monsieur le Directeur général, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



André Dufour
Directeur général
Projet REM

Pham, Kimberly

De: Assaad, Doreen <Doreen.Assaad@brossard.ca>
Envoyé: 17 avril 2019 11:48
À: Chitilian, Harout
Objet: TR: Suites Appropriées Rencontre 12/04/2019

Bonjour Harout,

J'ai tenté de te rejoindre ce matin.
Aurais-tu la gentillesse de m'appeler STP.

Merci,
Doreen

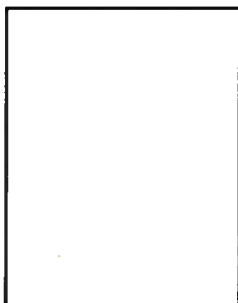
De : martin.damphousse@ville.varenes.qc.ca [mailto:martin.damphousse@ville.varenes.qc.ca]
Envoyé : 17 avril 2019 09:33
À : mairesse@ville.sainte-julie.qc.ca; dlavoie@beloeil.ca; mairie@ville.laprairie.qc.ca;
Bruno.Tremblay@ville.beauharnois.qc.ca; sylvie.parent@longueuil.quebec; Assaad, Doreen
<Doreen.Assaad@brossard.ca>
Objet : Fwd: Suites Appropriées Rencontre 12/04/2019

Salut collègues,

le CDPQ et MTQ nous propose une rencontre soit le 14 ou 15 mai de 10h à 12h à l'hôtel Alt de Brossard pour notre dossier du REM et l'accès à la station Rive-Sud de la 30.

J'attends de connaitre vos disponibilités avant de confirmer avec eux.

Merci



Martin Damphousse
Maire

Ville de Varenes
175, rue Sainte-Anne
Varenes (Québec) J3X 1T5
Téléphone : 450 652-9888, poste 1950
Télécopieur : 450 652-2655

martin.damphousse@ville.varenes.qc.ca
<http://www.ville.varenes.qc.ca>

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

Ce courriel est destiné exclusivement au(x) destinataire(s) mentionné(s) ci-dessus et peut contenir de l'information privilégiée, confidentielle ou dispensée de divulgation aux termes des lois applicables. Tout autre lecteur est prié de noter qu'il est strictement interdit d'en divulguer le contenu, de le distribuer, de le copier ou de l'utiliser. Toute personne à qui il parvient par mégarde est priée de l'effacer et d'en avertir par téléphone l'expéditeur.

Pham, Kimberly

De: Chitilian, Harout
Envoyé: 17 avril 2019 15:51
À: Assaad, Doreen
Objet: RE: Suites Appropriées Rencontre 12/04/2019

Bonsoir Madame la Mairesse,

Puis-je vous appeler en tout temps demain après-midi.
Votre disponibilité serait la mienne

Merci
Harout

De : Assaad, Doreen <Doreen.Assaad@brossard.ca>
Envoyé : 17 avril 2019 11:48
À : Chitilian, Harout <hchitilian@cdpqinfra.com>
Objet : TR: Suites Appropriées Rencontre 12/04/2019

Bonjour Harout,

J'ai tenté de te rejoindre ce matin.
Aurais-tu la gentillesse de m'appeler STP.

Merci,
Doreen

De : martin.damphousse@ville.vareennes.qc.ca [<mailto:martin.damphousse@ville.vareennes.qc.ca>]
Envoyé : 17 avril 2019 09:33
À : mairesse@ville.sainte-julie.qc.ca; dlavoie@beloeil.ca; mairie@ville.laprairie.qc.ca;
Bruno.Tremblay@ville.beauharnois.qc.ca; sylvie.parent@longueuil.quebec; Assaad, Doreen
<Doreen.Assaad@brossard.ca>
Objet : Fwd: Suites Appropriées Rencontre 12/04/2019

Salut collègues,

le CDPQ et MTQ nous propose une rencontre soit le 14 ou 15 mai de 10h à 12h à l'hôtel Alt de Brossard pour notre dossier du REM et l'accès à la station Rive-Sud de la 30.

J'attends de connaître vos disponibilités avant de confirmer avec eux.

Merci
